

**Procès-verbal**  
**Comité de Direction Ligue Féminine de Handball**  
**Samedi 22 février 2014 à Metz**

**Membres présents :**

Représentants FFHB : Nodjialem MYARO, *Présidente de la LFH (et titulaire du pouvoir de Michel GROPP)* ;  
Alain PORTES, *Sélectionneur national* ;

Représentants des clubs : Bertrand ROUX, *HBC Nîmes* ; Perrine PAUL, *Toulon/St-Cyr Var HB, représentant Jeanne-Marie DE TORRES*; Jean-Marie SIFRE, *Issy Paris Hand* ; Thierry WEIZMAN, *Metz HB* ;

Représentant des entraîneurs : Thierry VINCENT ;

Représentante des joueuses : Amélie GOUDJO ;

**Invités présents :**

Représentants FFHB : Gérard JUIN, *président de la Commission médicale LFH* ; Alain KOUBI, *Trésorier* ;

Représentant UPCD1F : Olivier GEBELIN ; *Secrétaire*

Salariée FFHB : Cécile MANTEL, *Responsable service juridique* ;

Salariées LFH : Aurélie REMY, *Chargée de mission LFH* ; Aurélie PILET, *Responsable de la LFH* ;

**Membres excusés :**

Philippe BANA, *DTN* ; Jeanne-Marie DE TORRES, *Toulon/St-Cyr Var HB, Vice-présidente de la LFH*; Michel GROPP, *Personne qualifiée en contrôle de gestion*, Sébastien DUCLOS, *Représentant de l'arbitrage*

Invité excusé : Eric BARADAT, *responsable du PES féminin*.

**Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer.**

**La séance est ouverte à 15h10 au Novotel Metz Centre.**

En préambule, Nodjialem MYARO remercie les membres de leur présence et rappelle l'importance des réunions physiques des instances dirigeantes de la LFH en vue de favoriser la qualité des travaux et des échanges.

Jean-Marie SIFRE fait part de sa démission de la présidence de l'UPCD1F, notifiée le matin même aux Présidents de clubs lors de l'Assemblée Générale de l'UPCD1F. Perrine PAUL, Co-Présidente de Toulon/St-Cyr Var HB, lui succède.

Thierry VINCENT alerte les membres à propos de « la sur-représentation » du club de Toulon St-Cyr Var HB à différentes fonctions (présidence UPCD1F, vice-présidence de la LFH, représentation des entraîneurs professionnels), estimant que la présence de plusieurs représentants issus d'un même club ne correspond pas au principe de diversification souhaité.

Jean-Marie SIFRE précise que l'ensemble des autres Présidents de Club estimait la charge de travail liée à cette fonction incompatible avec leur situation personnelle et/ou activité professionnelle.

## I/ Approbation du PV du comité de direction du 31 janvier

Le procès-verbal du comité de direction du 31 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

## II/ Sportif

- Calendrier 2014-2015

Les échanges en séance s'articulent autour de 3 points :

- La semaine internationale France A prévue du 13 au 19 avril 2015.

Ce point est validé à l'unanimité

- La date de reprise du championnat en septembre 2014.

Suite à une demande exprimée par l'UPCD1F pour une reprise des compétitions avancée, Alain PORTES présente une version 7bis du calendrier. Cette nouvelle version propose une reprise du championnat avancée d'une semaine, la première journée étant programmée les 1<sup>er</sup> et 2 septembre au lieu des 8 et 9 septembre 2014.

Cette proposition de calendrier permettrait de décaler de 3 jours la reprise des compétitions en janvier 2015 (en décalant le 1/8eme de finale de coupe de France au WE du 10-11 janvier), permettant ainsi d'alléger un mois déjà très dense après la trêve internationale de décembre (Championnat d'Europe du 3 au 23 décembre 2014).

Cette version a été validée à l'unanimité par les entraîneurs de LFH présents à la réunion organisée par la DTN (8 sur 10) qui s'est tenue vendredi 21 février 2014.

L'UPCD1F est également favorable à cette version 7bis, quand bien même certains clubs se seraient déjà engagés sur des tournois amicaux de pré-saison.

Amélie GOUDJO n'y est pas opposée, mais indique qu'une reprise avancée du championnat se justifierait davantage pour la saison 2015-2016, année pré-olympique. Le débat porte sur la saison lors de laquelle l'avancée de la reprise des compétitions (1<sup>ère</sup> journée du championnat ou autre événement type Trophée des champions) sera effective, le groupe de travail « calendrier-compétition » ayant préconisé un décalage à 2015-16 pour permettre de préparer l'ensemble des incidences.

Aurélia PILET précise que la conférence de presse de rentrée organisée la dernière semaine d'août n'aurait pas d'impact négatif sur la couverture media de l'événement. Elle rappelle que la conférence de presse de lancement de la saison 2012-2013 s'était tenue un 31 août.

Un débat s'installe sur les objectifs réels de l'avancement de la première journée. Tout le monde s'accorde sur le double objectif d'aérer le calendrier et désengorger le mois de janvier.

Après échanges, Alain PORTES propose en séance un aménagement vers une 8<sup>e</sup> version du calendrier 2014-2015, qui consisterait à décaler de 2 jours (3 octobre au lieu du 1<sup>er</sup> octobre) le début du rassemblement de l'équipe de France A afin de fixer une journée de championnat (J5) mardi 2 octobre 2014. Afin de respecter le délai franc réglementaire de 60h entre 2 matchs de championnat (art. 11 du règlement LFH), la 4<sup>e</sup> journée devra impérativement se jouer vendredi 28 ou samedi 29 septembre. Ce compromis suscite l'approbation de l'ensemble des membres présents. Thierry VINCENT salue la proposition d'Alain PORTES qui va dans le sens de l'intérêt des clubs.

Cette décision étant prise en l'absence d'Eric BARADAT pilote du GT et Pascal BAUDE pour la COC, le calendrier sera soumis à une dernière lecture pour tenir compte des effets non mesurés notamment sur les autres aspects du calendrier.

Olivier GEBELIN revient sur le débat de la première journée de championnat avancée à la dernière semaine d'août pour la saison 2015-2016 et rappelle la préconisation du groupe de travail « calendrier » rendue au comité de direction du 31 janvier d'acter le principe dès à présent pour éviter de revenir sur le sujet.

L'unanimité des participants adopte le principe que le week-end du 30-31 août 2015 sera la première date officielle du calendrier LFH pour la saison 2015-2016.

#### ➤ Coupe de la Ligue 2014/2015

Les présidents de clubs souhaitent que la formule de la Coupe de la Ligue soit revisitée dès la saison 2014-2015 sur un schéma semblable aux finalités de la Coupe de la Ligue masculine.

Les contraintes de temps liées aux modifications règlementaires, à la rédaction d'un nouveau cahier des charges plus les contraintes impactant la réorganisation du calendrier sportif, ont amené le comité de direction à décider le maintien des finalités de la Coupe de la Ligue prévues du 20 au 23 février 2015 sur le même format que les années précédentes. Le groupe de travail marketing-communication-événementiel va initier très rapidement des échanges sur l'avenir de cette compétition, son cahier des charges et sa formule. Le diffuseur de la LFH pourra être associé aux discussions. Les résultats des travaux devront être présentés avant fin 2014 en vue d'une prise en compte dans le calendrier 2015-2016. Olivier GEBELIN précise que Bernard COLY et Guillaume OLTRA, pour le compte de l'UPCD1F, travailleront en priorité sur ces questions.

En conclusion, la version amendée en séance du projet de calendrier 2014-15 est adoptée à l'unanimité et sera présentée à l'assemblée générale du 23 février pour adoption définitive.

Eric BARADAT diffusera ensuite cette version 8 du calendrier 2014-2015.

### **III/Évolutions règlementaires (gouvernance LFH)**

Cécile MANTEL rappelle les échanges conduits en amont et depuis le comité de direction du 31 janvier. Ainsi, suite à la demande formulée par l'UPCD1F le 29 novembre 2013 aux membres du Bureau Directeur de la FFHB visant à renforcer les compétences des deux organes de gouvernance de la LFH (comité de direction et assemblée générale), une réflexion sur les évolutions règlementaires a été engagée. Des modifications avaient ainsi été présentées au comité de direction du 31 janvier, qui les avait adoptées dans leur majorité.

Seules restaient en suspens, d'une part, la demande des médecins de clubs LFH visant à ce que leur représentant dispose désormais d'une voix délibérative et non plus seulement consultative ; d'autre part les conditions de représentation des membres en cas d'absence. Le débat du CoDir porte donc sur ces deux points

- Voix du représentant des médecins de clubs

Gérard JUIN, en qualité de président de la commission médicale LFH, rappelle le contexte de la demande renouvelée en faveur d'une voix délibérative accordée au représentant des médecins de clubs. L'UPCD1F, par l'intermédiaire d'Olivier GEBELIN et de Thierry WEIZMAN, émet une réserve, indiquant que le nombre

de voix délibératives deviendrait pair, passant de 11 à 12 et redoutant que la voix médicale devienne « voix fédérale », compte tenu de ce qu'actuellement le président de la commission médicale LFH est également le médecin de l'équipe de France féminine.

Nodjialem MYARO regrette que la réflexion de l'UPCD1F vise surtout l'identité du représentant actuel des médecins de club et insiste sur le sens qu'aurait la décision de confier une voix délibérative aux représentants des médecins de clubs LFH eu égard aux enjeux en termes de protection de l'intégrité physique des joueuses. En outre, Gérard JUIN rappelle que sa désignation à la présidence de la commission médicale LFH, lors de sa création, avait vocation à être transitoire. Les médecins de clubs ont souhaité qu'il poursuive sa mission compte tenu de sa disponibilité et sa connaissance des dossiers, même si à terme un nouveau représentant pourrait être désigné.

Olivier GEBELIN précise que la principale objection des clubs ne tient ni à la personne ni à la représentativité des médecins mais essentiellement à l'équilibre de « forces » et que l'UPCD1F propose qu'en contrepartie de la voix délibérative accordée au représentant des médecins le collège des présidents de LFH soit porté à 5.

Afin de ne pas remettre en cause le nombre de votants au comité de direction, Cécile MANTEL propose de substituer à la voix délibérative actuelle du représentant de l'arbitrage, qui est le plus souvent absent, une voix délibérative pour les médecins, en positionnant les premiers à un niveau consultatif.

Cette préconisation recueille l'approbation unanime des membres du comité de direction.

- Représentation en cas d'absence d'un membre à voix délibérative

Cécile MANTEL rappelle les précédents échanges. Ainsi, lors du comité de direction du 31 janvier, Franck LECLERC avait émis une réflexion concernant le point 3.2 relatif au quorum nécessaire pour les réunions du comité de direction (« la moitié des membres à voix délibérative »). Il avait suggéré qu'au moins un membre de chaque collège soit présent pour que le CoDir puisse délibérer valablement, afin qu'aucune décision ne puisse être prise sans la représentation de tous les collèges. Une réserve avait alors été émise sur la présence obligatoire de tous les collèges qui pourrait conduire à des situations de blocage.

Un échange s'instaure sur la notion de pouvoir de représentation donné à une personne appartenant à un collège mais étrangère au CoDir que l'UPCD1F estime distincte de la notion du pouvoir donné à une personne d'un collège différent mais membre du CoDir.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un membre du comité de direction, l'UPCD1F souhaiterait que ledit membre puisse donner pouvoir à un autre membre de son choix uniquement parmi les membres à voix délibérative, pour le représenter. Un même membre ne pourrait dans ce cas être porteur d'une seule procuration.

Il est cependant fait remarquer à l'UPCD1F que cette orientation ne permettrait alors pas à Perrine PAUL de siéger en CoDir puisque non membre, de même que les joueuses ne pourraient pas être représentées par une autre joueuse ou par Franck LECLERC (directeur de l'AJPH).

Dans ces conditions et après en avoir débattu, il est proposé la modification suivante : en cas d'absence d'un membre à voix délibérative, la procuration pourra être donnée à un autre membre du CoDir disposant d'une voix délibérative.

Les modifications réglementaires intégrant ces deux propositions seront donc soumises à l'assemblée générale du 23 février 2014 pour adoption avec application immédiate.

#### IV/Budget

- Réalisé 2013

Les comptes de l'exercice 2013 sont approuvés à l'unanimité.

- Budget prévisionnel 2014

Bertrand ROUX présente la nouvelle matrice budgétaire validée par le comité de direction du 31 janvier 2014 faisant apparaître un compte de résultat « de structure » et un compte de résultat « promotion/développement ».

Le budget prévisionnel 2014 présenté en séance est de 415K€ dont :

- 125K€ de charges « développement »,
- 118K€ de charges « structure »,
- 172K€ de charges « fonctionnement » (salaires LFH et quote-part FFHB), que la FFHB prend intégralement en charge hors budget LFH.

Les recettes se décomposent ainsi :

- 100K€ de cotisations des clubs
- 58K€ de recettes commerciales
- 100 K€ de crédits d'intervention. Le budget présenté au CoDir ne fait apparaître 85 K€ alors que la FFHB s'est engagée sur une contribution en crédits d'intervention (c'est-à-dire hors fonctionnement) équivalente à celle versée par les clubs (engagement pris par Alain KOUBI lors du comité de direction du 31 janvier 2014). Cette information confirmée par Alain KOUBI implique une contribution complémentaire de la FFHB d'un montant de 15K€, l'intégralité de la contribution fédérale restant acquise en 2014 à la LFH même si de nouveaux partenariats privés viennent abonder le budget.

Afin de rééquilibrer le budget prévisionnel 2014, dont l'enveloppe globale passe de 415 k€ à 430 k€, les membres du comité de direction s'accordent pour introduire une ligne de dépenses « divers » à hauteur de 15 K€, dont les affectations seront décidées ultérieurement.

Aurélia PILET et Aurélie REMY répondent aux questions des présidents sur certaines dépenses.

Sur les reportages photos commandés au prestataire Sportissimo (Stéphane PILLAUD), la Fédération a négocié un tarif à la journée de reportage, la LFH ne payant que les journées pour lesquelles elle sollicite le prestataire.

Sur Handvision, le budget part d'une réflexion menée par la LFH pour améliorer le système des « LIVE » en refondant complètement le dispositif et visant principalement d'une part à limiter considérablement tous les « bugs » constatés depuis le début de saison, d'autre part à offrir de nouveaux espaces de visibilité (annonceurs et/ou partenaires de clubs). L'investissement est une estimation projetée sur 3 saisons. La ProD2, qui intégrera à moyen terme la LNH et souhaite améliorer l'exploitation des espaces sur les pages « LIVE », pourrait être associée pour envisager une mutualisation sur ce poste.

Concernant les Murs d'interview, Aurélia PILET indique qu'il s'agit de mettre à disposition de tous les clubs un support uniforme en plexiglas sur roulettes sur lesquels seront apposés les stickers de la LFH et de ses partenaires ainsi que ceux des partenaires des clubs. La LFH prendra en charge chaque année la fabrication et la pose des autocollants.

Après cet échange, toutes les dépenses sont validées, à l'exception de la ligne « photos civiles » (6 K€). En effet, dans la mesure où les clubs disposent déjà de photos civiles de leurs joueuses grâce à leurs propres prestataires photo professionnels, ils privilégient une utilisation par la LFH des photos ainsi existantes et qui seront mises à sa disposition par les clubs. Cette somme sera donc ajoutée à la ligne « divers ».

Alain KOUBI demande de faire figurer dans la matrice (en dépenses et en recettes) le montant de l'échange marchandises relatif au partenariat Select.

Il précise également qu'en cas de budget non dépensé à la clôture de l'exercice, aucun report ne pourra être envisagé sur l'exercice suivant.

En cas d'excédent constaté avant la fin de l'exercice, l'affectation de la somme concernée devra faire l'objet d'une validation en comité de direction.

Aurélien REMY rappelle qu'au titre des recettes, il existe un aléa sur la ligne « Nuit du Handball ».

Enfin, Alain KOUBI rappelle que la FFHB prend intégralement à sa charge la partie fonctionnement (salaires, fluides) tant pour les 2 salariées LFH que pour la quote-part des salariés fédéraux au titre du crédit de fonctionnement.

- Processus de validation des dépenses

Le processus de validation des dépenses, qui est une reprise de celui déjà en vigueur en 2010-11, présenté par Aurélie PILET, est validé en séance. Les responsables du budget de la LFH sont le (la) Président(e) de la LFH, le (la) Vice-présidente de la LFH ou le représentant de l'UPCD1F en charge du suivi budgétaire LFH.

Alain KOUBI rappelle qu'un représentant de l'UPCD1F pourra participer aux réunions de la commission d'appel d'offres de la FFHB au stade de la présentation des dossiers, pour tout engagement de dépenses supérieur à 10K€ devant lui être nécessairement soumis.

## V/ Evolution du cahier des charges de la LFH

Des réflexions autour du passage à 12 équipes en 2016-17 ont été menées par le groupe de travail social, l'objectif étant de mettre en place des moyens d'accompagnement et de structuration pour garantir la pérennité d'un format de compétition à 12 clubs en LFH. Cécile MANTEL rappelle que les propositions émanant de la CNCG ont porté à la fois sur l'élévation progressive, dès 2014-15, du cahier des charges du statut VAP en D2F et sur quelques augmentations du cahier des charges LFH (celui-ci étant inchangé depuis la création de la Ligue en 2008-09).

Les modifications relatives au cahier des charges VAP ont d'ores et déjà été approuvées par le CoDir du 31 janvier.

L'UPCD1F n'est pas favorable aux modifications du cahier des charges LFH, ni en 2015-2016, ni en 2016-2017, et refuse notamment le principe d'un aménagement, sur une saison transitoire, de certaines exigences pour les clubs accédant de D2F, jugeant d'une part les modifications proposées trop contraignantes et craignant par ailleurs un cahier des charges à deux vitesses.

Jean-Marie SIFRE indique que les clubs préfèrent travailler sur la structuration par les règlements plutôt que d'élever a priori les impositions du cahier des charges. Olivier GEBELIN précise que le travail et le suivi des clubs par la CNCG ont bien été compris et ont porté leurs fruits. Il ajoute que les potentielles baisses de subvention émanant des collectivités pourraient mettre en difficulté certains clubs de LFH, notamment sur le budget minimum, qui ne bénéficieraient pas des aménagements prévus pour les VAP accédant.

L'UCPD1F souhaite également revenir sur la feuille de route adoptée lors de l'assemblée générale de la LFH du 3 septembre 2013, dans la mesure où l'obligation de disposer, à l'horizon 2016-17, d'un revêtement de sol à tracé unique Handball pour l'ensemble des rencontres officielles s'avèrera inatteignable pour certains clubs non-résidents de leur salle principale.

## VI/ Marketing

Aurélié REMY rappelle que le choix de confier un mandat exclusif de prospection commerciale à l'agence United players a été approuvé par le comité de direction du 31 janvier. Depuis, les travaux ont été engagés avec l'agence pour fixer les axes de travail, les priorités et définir le cadre exact de la prospection.

- Préconisations sur les différents niveaux de partenariat

Aurélié REMY présente les trois hypothèses de niveaux de partenariats commercialisables, identifiés à ce stade des travaux avec United players :

- Rang 1 : partenaire titre du championnat LFH (possibilité de naming et limité à un partenaire) : à partir de 200 K€ HT (hors échange marchandises).
- Rang 2 : partenaire officiel (limité à 3 partenaires) : à partir de 50K€ HT (hors échange marchandises).
- Rang 3 : fournisseur officiel (limité à 5 partenaires) : à partir de 20K€ HT (échange marchandise possible).

Ces trois niveaux de partenariat sont validés en séance et devront être définitivement finalisés avec l'agence dans le cadre de la plaquette marketing finale.

- Présentation des évolutions règlementaires relatives au partenariat ballons

Les évolutions du règlement marketing-communication relatives au nouveau partenariat exclusif « ballons » sont validées en séance, avec un dernier complément visant à rappeler l'obligation aux clubs de LFH de ne commercialiser, dans leur boutique de clubs, que des ballons de la marque du partenaire officiel. Elles seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale du 23 février 2014 pour application en 2014-15.

## VII /CAHIER DES CHARGES DES FINALITES DE LA COUPE DE LA LIGUE 2015

Les propositions d'évolution du cahier des charges sont jugées « irrecevables » par l'UCPD1F, qui demande le maintien du cahier des charges 2013-2014 pour l'édition 2014-2015. L'UCPD1F considère en effet que les nouvelles impositions (dispositif de billetterie en ligne, fourniture du sol et des LED, nouvelles prestations VIP, développement du protocole) pèseraient uniquement sur l'organisateur puisque mis à sa seule charge.

Par suite, le cahier des charges pour l'organisateur de la compétition est maintenu au niveau de 2013-14 et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 23 février.

Le groupe de travail marketing-communication-événement s'engage à mener des réflexions sur l'évolution de cette compétition (format, formule, positionnement dans la saison, cahier des charges etc) en vue

d'une application dès la saison 2015-2016. A cet égard, Thierry VINCENT et Alain PORTES indiquent qu'ils sont favorables au maintien d'une formule offrant 3 matchs en 4 jours, sur le modèle des compétitions internationales.

Dans cette hypothèse les présidents de clubs souhaitent que soit étudiée la prise en charge des ¼ de finalistes qui sont invités payants.

### **VIII/ Diffusions TV 2013-2014**

Pas de remarque particulière sur le document de travail envoyé en amont aux membres du comité de direction.

Quelques éléments importants sont rappelés ci-dessous.

- Calendrier des retransmissions tv 2013-2014

Sport+ (Groupe Canal +) est le diffuseur officiel de la LFH pour les 4 saisons à venir (2013/2014 - 2016/2017) :

Ainsi, 18 matchs seront diffusés par saison dont :

- 9 matchs de saison régulière du championnat (précisément cette saison : 5 en 2013, 4 en 2014) ;
- 6 matchs de play-offs (les 4 demi-finales et les 2 finales) ;
- Les 2 demi-finales et la finale de la Coupe de la Ligue.

Aurélia PILET précise le dispositif mis en place sur la Coupe de la Ligue 2014 à Metz qui consiste en une co-diffusion des demi-finales par Mirabelle tv et Sport + (production assurée par Mirabelle tv), et une retransmission de la finale en direct et intégralité par Sport + (production assurée par Sport +). Compte tenu de l'Open 13 de tennis de Marseille couvert également par Sport +, la chaîne a diffusé en direct la 1<sup>ère</sup> mi-temps de la 1<sup>ère</sup> demi-finale (Issy Paris vs Fleury Loiret) et la 2<sup>e</sup> mi-temps de la 2<sup>e</sup> demi-finale (Metz vs Toulon St-Cyr).

Aurélia PILET souligne la qualité des 6 premières diffusions TV 2013-2014 en direct sur Sport +, dont le record d'affluence LFH pour un match de championnat (5 127 spectateurs au Palais des Sports de Beaulieu pour la 12<sup>e</sup> journée Nantes LA vs Toulon St-Cyr Var HB).

- Aide fédérale à la structuration

Suite au dispositif d'accompagnement adopté par l'assemblée générale de la LFH le 3 septembre 2013, 5 clubs ont répondu favorablement à la subvention fédérale pour l'achat d'un revêtement de sol Gerflor : Besançon, Metz, Fleury Loiret, Issy Paris, Toulon St-Cyr (aide fédérale de 12K€ / achat).

Cinq clubs bénéficient de la subvention fédérale de 9,6 K€ (montant sans achat de revêtement), en vue de répondre aux exigences du cahier des charges des diffusions tv notamment : Le Havre, Mios Biganos-Bègles, Nantes, Nice, Nîmes.

Sept clubs sont équipés d'un sol à tracé unique : Besançon, Metz, Fleury Loiret, Issy Paris, Toulon St-Cyr, Nîmes, Nice (contre 2 la saison dernière, Nîmes et Nice qui disposent d'une salle dédiée au handball et donc à tracé unique permanent). 6 clubs sont équipés de panneautique LED : Fleury Loiret (10m), Le Havre, Metz, Nîmes, Toulon St-Cyr, Issy Paris (longueurs variables).



Nodjialem MYARO salue l'effort des clubs qui va dans le sens de la structuration et l'amélioration du produit tv.

- Perspectives 2014-2015

Aurélia PILET rappelle que la priorité sera donnée aux plus belles affiches de la saison. Par ailleurs, la finalisation du calendrier sportif 2014-2015 (attribution des numéros aux clubs) s'effectuera en collaboration avec Canal Plus. A partir de 2014-2015, seuls les clubs dotés d'un sol à tracé unique auront vocation à être diffusés, conformément aux dispositions de la feuille de route 2013-2017 adoptée lors de l'assemblée générale de la LFH du 3 septembre 2013. A ce titre, Aurélia PILET indique que ni la FFHB ni la LFH n'apporteront de contribution financière à la location et ou l'achat d'un sol. Jean-Marie SIFRE évoque à cet égard les coûts générés pour les clubs qui feront l'objet de plusieurs diffusions.

Enfin, Aurélia PILET informe les clubs de la décision du groupe Canal Plus de supprimer, pour des raisons budgétaires, les postes commentateur sur les prochaines diffusions LFH (à l'exception de la finale). Cette décision a été formulée à la LFH lundi 17 février. Nodjialem MYARO indique que la FFHB et la LFH vont réagir rapidement et précise qu'un courrier co-signé par Joël DELPLANQUE et Nodjialem MYARO, à l'attention de Pierre LELONG (Directeur des acquisitions medias sport) et Cyril LINETTE (Directeur des Sports) est en cours de finalisation. Ce courrier sera transmis aux Présidents, entraîneurs et chargés de communication des clubs.

En réponse à une interrogation de l'UCPD1F, Cécile MANTEL précise que la présence des postes commentateur sur les matchs de championnat LFH ne constitue pas une obligation contractuelle pour la chaîne puisque ce point n'est pas abordé dans le contrat liant la FFFHB/LFH à Canal Plus (2013-2017).

### **IX/ Nuit du Handball 2014**

Aurélia PILET rappelle que la Nuit du Handball 2014 aura lieu dimanche 25 mai à Paris. Le lieu de la manifestation n'est pas encore arrêté mais une option a été posée auprès du Palais de Tokyo (75016) et des Folies Bergères (75009). Elle ajoute qu'en fonction du lieu retenu, le format de la soirée est susceptible d'évoluer (cérémonie suivie d'un cocktail dinatoire par exemple). Le choix du lieu ainsi que la plaquette commerciale seront déterminés avant la fin du mois de mars.

### **X/Calendrier institutionnel 2014**

Nodjialem MYARO apporte des précisions sur le week-end bilan de la saison qu'elle propose d'organiser sur un week-end du mois de juin dont la date sera arrêtée lors de l'Assemblée Générale du 23 février. Perrine PAUL indique que Toulon propose d'accueillir ce 1<sup>er</sup> week-end bilan de la saison. Les participants ainsi que les thèmes à aborder seront définis ultérieurement de manière collégiale.

Le calendrier institutionnel est validé et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 23 février.

### XI/Questions diverses

Sur l'aide fédérale aux clubs disposant d'internationales Thierry WEIZMAN interroge sur l'éventuel traitement différent chez les masculins. Alain KOUBI confirme que la règle est différente avec les clubs masculins mais que pour la saison 2013-14 l'enveloppe réservée par la FFHB (donc hors budget LFH) à ces subventions sera maintenue à hauteur de 75K€.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.**



**Nodjialem MYARO**  
Présidente de la LFH